

THIS OFFER IS NOT BEING MADE AND THIS DOCUMENT MAY NOT BE DISTRIBUTED  
IN OR INTO THE UNITED STATES, EITHER DIRECTLY OR INDIRECTLY.

## Offre publique d'acquisition

de

**Martin Lüthi, Kindhausen/AG**  
**Hans-Jürg Lüthi, Zurich**  
**Eugen Bollinger, Remetschwil/AG**

relative à toutes les

### **actions nominatives de UDT Group Ltd., Kirchberg**

se trouvant en mains du public et d'une valeur nominale de CHF 10.-- chacune

---

**Prix d'acquisition:** CHF 7.50 par action nominative de UDT Group Ltd., Kirchberg, d'une valeur nominale de CHF 10.--

**Délai d'offre:** du 21 octobre au 1er novembre 2002, 16 heures (heure suisse)  
(sous réserve de prolongation)

---

**UDT Group Ltd., Kirchberg**  
Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune

**Numéro de valeur:**  
1160693

**ISIN:**  
CH0011606933

## **Restrictions de vente**

### **United States of America**

The tender offer described herein is not being made in, nor is intended to extend to, the United States of America (the “United States”); it may only be accepted outside the United States. Offering materials relating to the tender offer may not be distributed in nor sent to the United States and may not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of UDT Group Ltd., Kirchberg, from anyone in any jurisdiction, including the United States, in which such solicitation is not authorized or from any person to whom it is unlawful to make such solicitation.

### **United Kingdom**

The offering documents in connection with the tender offer described herein may not be issued or passed on to any person in the United Kingdom unless such person is of a kind described in Article 11 (3) of the Financial Services Act 1986 (Investment Advertisements) (Exemptions) Order 1996, as amended, or is a person to whom such document may otherwise lawfully be issued or passed on.

### **Autres ordres juridiques**

L'offre d'acquisition décrite n'est faite, ni directement, ni indirectement, dans des pays ou des ordres juridiques dans lesquels une telle offre publique d'acquisition serait illégale, serait en violation du droit applicable ou impliquerait de la part de Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger des requêtes supplémentaires ou d'autres démarches auprès d'autorités étatiques, d'autorités de surveillance ou d'autres autorités. Il n'existe aucune intention d'étendre l'offre d'acquisition à de tels pays ou de telles juridictions. Les documents établis en rapport avec l'offre d'acquisition ne peuvent ni être distribués dans de tels pays ou de telles juridictions, ni être envoyés dans de tels pays ou de telles juridictions, ni être utilisés à des fins de publicité pour des achats de titres de participation par des personnes se situant dans de tels pays ou de tels ordres juridiques.

La version allemande du prospectus de l'offre prévaut - en cas de divergences – sur la version française.

## Offre d'acquisition de Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger

A la suite de l'acquisition de titres de participation dans UDT Group Ltd., Kirchberg, (la « Société »), Martin Lüthi, c/o Tristar Technologie AG, Spreitenbach, domicilié à Kindhausen/AG, Hans-Jürg Lüthi, c/o DataStore AG, Spreitenbach, domicilié à Zurich, et Eugen Bollinger, c/o Tristar Technologie AG, domicilié à Remetschwil/AG, (ensemble les « Offrants ») ont déposé le 9 août 2002 auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition une requête en octroi d'une exception à la soumission d'une offre publique d'acquisition aux actionnaires de UDT Group Ltd. Le 29 août 2002, les Offrants ont retiré leur requête du 9 août 2002 et se sont déclarés prêts à soumettre une offre publique d'acquisition (offre obligatoire) aux actionnaires minoritaires de UDT Group Ltd. Les Offrants offrent un prix de CHF 7.50 par action nominative de UDT Group Ltd.

UDT Group Ltd. est une société holding avec comme but de détenir des participations dans d'autres sociétés, ainsi que de fournir des services, de faire du commerce et de distribuer des produits. La Société détient 100% de chacune des sociétés suivantes: Tristar Technologie AG, Spreitenbach, DataStore AG, Spreitenbach, Request AG, Spreitenbach et UDT Management AG, Kirchberg. La Société et les quatre filiales occupent actuellement environ 45 employés. Les Offrants ont chacun acquis une participation dans la Société afin en particulier de continuer l'activité des sociétés Tristar Technologie AG, DataStore AG et Request AG et de continuer à les développer. Les Offrants veulent s'engager à long terme, avant tout dans ces trois filiales, et s'investir pour lesdites filiales.

Les Offrants se réservent le droit de demander l'annulation des actions nominatives de la Société qui n'ont pas été annoncées dans le cadre de cette offre d'acquisition après l'expiration du délai supplémentaire, ce pour autant que les Offrants détiennent à l'expiration de l'offre plus de 98% des droits de vote de la Société (voir art. 33 de la Loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (ci-après, « Loi sur les bourses »)), et/ou de décoter les actions nominatives de UDT Group Ltd. et/ou de procéder à une révision générale des statuts de la Société et/ou de faire élire Eugen Bollinger au Conseil d'administration de la Société. A titre d'alternative, les Offrants considèrent la possibilité d'acquérir de la Société ses filiales Tristar Technologie AG, DataStore AG et Request AG à un prix adéquat et, ensuite, soit de proposer à l'assemblée générale la dissolution et liquidation de UDT Group Ltd, soit de vendre leurs parts dans la Société, soit de fusionner la Société avec une autre société. Voir à ce sujet « Intentions des Offrants concernant UDT Group Ltd. », ci-après D.1.

## A. Offre d'acquisition

1. **Annonce préalable** L'offre d'acquisition a fait l'objet d'une annonce préalable conformément aux art. 7 ss. de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition (ci-après, OPA-OOPA), le 9 septembre 2002 par publication dans les médias électroniques et le 12 septembre 2002 par annonce dans la presse.
2. **Offre** L'offre d'acquisition concerne toutes les actions nominatives se trouvant dans le public, de UDT Group Ltd., d'une valeur nominale de CHF 10.-- par action (voir ci-dessous B.4 « Participations des Offrants dans UDT Group Ltd. »).
3. **Prix d'acquisition** **CHF 7.50 par action nominative de UDT Group Ltd. d'une valeur nominale de CHF 10.--**  
Le prix d'achat par action se base sur les dispositions de la Loi sur les bourses et de l'ordonnance, concernant le prix minimal, et dépasse la valeur par action calculée par l'organe de contrôle (voir « Rapport de l'organe de contrôle conformément à l'art. 25 de la Loi sur les bourses », ci-après F.). Dans les derniers 30 jours de bourse avant la publication de l'annonce préalable, les actions nominatives UDT Group Ltd. ont été négociées en bourse seulement le 12 août 2002. Le cours de bourse se montait alors à CHF 7.-- par action.
4. **Délai d'offre** **du 21 octobre 2002 au 1er novembre 2002, 16 heures (heure suisse)**  
Les Offrants se réservent le droit de prolonger le délai de l'offre à 40 jours de bourse maximum.
5. **Délai supplémentaire** Les Offrants accordent aux actionnaires de UDT Group Ltd. pendant les 10 jours de bourse après la publication du résultat intermédiaire de l'offre d'acquisition, probablement du 7 novembre 2002 jusqu'au 20 novembre 2002, 16 heure (heure suisse), un droit d'accepter ultérieurement l'offre d'acquisition.
6. **Conditions** L'offre d'acquisition est soumise à aucune condition.

## B. Informations sur les Offrants

1. **Les Offrants** Martin Lüthi, domicilié à Kindhausen/AG, est président du Conseil d'administration et directeur de UDT Group Ltd., membre de la direction du groupe, président du Conseil d'administration et directeur de Tristar Technologie AG, ainsi que président du Conseil d'administration de Request AG.  
  
Hans-Jürg Lüthi, domicilié à Zurich, est membre du Conseil d'administration de UDT Group Ltd., de même que président du Conseil d'administration et directeur de DataStore AG.  
  
Eugen Bollinger, domicilié à Remetschwil/AG, est assesseur au Conseil d'administration de UDT Group Ltd. et membre de la direction du groupe, de même que membre du Conseil d'administration de Tristar Technologie AG et de Request AG.

- 2. Personnes agissant de concert** Comme les Offrants contrôlent la Société, ils agissent de concert avec la Société au sens de l'art. 11 al. 1 OPA-OOPA, en relation avec l'art. 15 OBVM-CFB. A l'exception de ce qui précède et outre le fait que les Offrants forment un groupe entre eux, et qu'ils ont agi, respectivement qu'ils agissent, de concert en relation avec l'acquisition des actions nominatives de UDT Group Ltd., respectivement avec l'exercice des droits de vote, les Offrants n'agissent pas de concert avec tout autre tiers.
- 3. Achats et ventes des actions nominatives de UDT Group Ltd.** Dans les 12 derniers mois, soit du 6 septembre 2001 au 6 septembre 2002, Martin Lüthi a acheté 79'964 actions nominatives de UDT Group Ltd. Pendant la même période, Hans-Jürg Lüthi a acquis 93'540 actions nominatives de UDT Group Ltd. Eugen Bollinger a acheté dans les 12 derniers mois 106'858 actions nominatives de UDT Group Ltd. Aucun des Offrants n'a vendu dans les 12 derniers mois des actions nominatives de UDT Group Ltd. Le prix d'achat le plus élevé par action nominative payé par un Offrant dans les 12 derniers mois s'est monté à CHF 10.--.
- Dans les 12 derniers mois, la Société a transféré 293 actions propres à des *anciens* membres du Conseil d'administration et 630 actions propres à certains employés de la Société et des sociétés du groupe. La Société n'a acquis aucune action propre dans les 12 derniers mois et en particulier n'a transféré aucune action propre aux Offrants.
- Par ailleurs, les Offrants ou la Société n'ont pas acheté ou vendu d'autres actions de UDT Group Ltd. dans les 12 mois passés. Pendant cette même période, les Offrants n'ont pas acheté ou vendu de droits d'options ou de droits de conversion sur les actions nominatives de UDT Group Ltd., que ce soit en bourse ou hors bourse.
- 4. Participation des Offrants dans UDT Group Ltd. (voir aussi D.2 ci-après)** Le capital-actions de UDT Group Ltd. se monte à CHF 3'621'420.-- et est divisé en 362'142 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.-- chacune. Les actions sont cotées à la BX Berne eXchange (Bourse de Berne).
- Le capital-actions de la Société peut, sans qu'il soit tenu compte des droits préférentiels de souscription des actionnaires, être augmenté par l'émission d'un montant maximum de 80'000 actions nominatives, à libérer pleinement, d'une valeur nominale de CHF 10.-- chacune, et pour un montant maximum de CHF 800'000.--, par exercice de droits de souscription ou de droits d'option accordés aux employés de la Société et des sociétés du groupe, dans le cadre d'un ou de plusieurs plans de participation pour employés accepté(s) par le Conseil d'administration (capital-actions conditionnel). Le Conseil d'administration n'a jusqu'à présent pas édicté de plan de participation pour employés, ni n'a utilisé le capital-actions conditionnel.
- Le Conseil d'administration est de plus autorisé à augmenter en tout temps et ce jusqu' au 14 décembre 2002 le capital-actions d'un montant maximal de CHF 828'580.-- par l'émission de maximum 82'858 actions nominatives à libérer pleinement, d'une valeur nominale de CHF 10.-- par action (capital-actions autorisé). Le Conseil d'administration de UDT Group Ltd. n'a jusqu'à présent pas utilisé le capital-actions autorisé.

Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger détiennent, au 14 octobre 2002, 117'106 (32.34%), 93'540 (25.83%), respectivement 106'858 (29.51%) actions nominatives de UDT Group Ltd. d'une valeur nominale de CHF 10.-- chacune. Les Offrants sont inscrits dans le registre des actionnaires de la Société comme actionnaires avec droit de vote, chacun pour 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce, c'est à dire avec chacun 72'428 actions nominatives. Concernant les actions restantes, ils sont également inscrits dans le registre des actionnaires comme actionnaires sans droit de vote. Les Offrants détiennent ainsi ensemble 87.67% du capital-actions et sont inscrits au registre des actionnaires comme actionnaires avec droit de vote avec ensemble 60% du capital-actions inscrit au registre du commerce, à savoir 217'284 actions nominatives. Ils détiennent ensemble 83.39% (217'284) des actions avec droit de vote à l'assemblée générale de UDT Group Ltd. (260'555). Les Offrants vont effectuer dans le cadre de cette offre publique d'acquisition une restructuration interne de leurs participations (voir à ce sujet les « *Conventions entre les Offrants et UDT Group Ltd., ses organes et actionnaires* » ci-après sous D.2). La Société détient en plus 1'367 actions propres.

Cette offre publique d'acquisition concerne toutes les actions se trouvant en mains du public de UDT Group Ltd. avec une valeur nominale de CHF 10.-- chacune, dont le nombre est calculé comme suit :

Nombre d'actions nominatives émises	362'142
• moins participation des Offrants	317'504
• moins actions propres de UDT Group Ltd.	1'367
<b>Nombre des actions se trouvant en mains du public</b>	<b>43'271</b>

## C. Financement de l'offre

Le financement de l'offre d'acquisition se fait aux moyens des fonds propres se trouvant à la disposition des Offrants.

## D. Informations sur UDT Group Ltd.

### 1. Intentions des Offrants concernant UDT Group Ltd.

Les Offrants ont acquis leurs participations dans UDT Group Ltd., afin avant tout de continuer l'activité de Tristar Technologie AG, DataStore AG et Request AG (ci-après les « *Filiales d'exploitation* ») et de continuer à les développer.

Les Offrants se réservent le droit de faire décocter les actions nominatives de UDT Group Ltd. et/ou, éventuellement, de proposer à l'occasion d'une assemblée générale ordinaire, respectivement de faire convoquer une assemblée générale extraordinaire de UDT Group Ltd., afin de (a) procéder à une révision générale des statuts de la Société, en particulier de transférer le siège de la Société de Kirchberg/BE à Spreitenbach/AG (art. 1), d'annuler sans remplacement les dispositions sur le capital-actions conditionnel (art. 3ter) et la limite liée au pourcentage pour l'inscription d'actionnaire avec droit de vote (art. 5 al. 7 et 8) et (b) d'élire Eugen Bollinger au Conseil d'administration de la Société. De plus, les Offrants, dans le cadre de leur fonction de membre du Conseil d'administration de la Société, considèrent d'annuler

après le 14 décembre 2002 les dispositions statutaires sur le capital-actions autorisé (art. 3b). Les Offrants se réservent le droit de faire annuler les actions de la Société qui n'ont pas été annoncées dans le cadre de cette offre d'acquisition après la fin du délai supplémentaire, ce pour autant que les conditions légales correspondantes soient remplies. Les Offrants envisagent alternativement d'acquérir de la Société, à un prix adéquat, ses filiales Tristar Technologie AG, DataStore AG et Request AG et, ensuite soit de proposer à l'assemblée générale la dissolution et la liquidation de UDT Group Ltd, soit de vendre leurs parts dans la Société, soit de fusionner la Société avec une autre société.

Aussi longtemps que UDT Group Ltd. n'est pas dissoute, que les Offrants ne vendent pas leur parts dans la Société ou que la Société n'est pas fusionnée avec une autre société, il est envisagé de continuer son activité. En tous les cas, il est envisagé de continuer l'activité des Filiales d'exploitation avec le personnel existant et sous le management actuel.

## **2. Conventions entre les Offrants et UDT Group Ltd., ses organes et actionnaires**

Martin Lüthi et Eugen Bollinger, en relation avec Tristar Technologie AG, et Hans-Jürg Lüthi en relation avec DataStore AG, ont chacun conclu un contrat de travail à des conditions usuelles.

Les Offrants ont l'intention de se répartir les actions nominatives annoncées dans le cadre de cette offre publique d'acquisition en proportion de leur participation actuelle, étant précisé que Martin Lüthi achètera de Hans-Jürg Lüthi les actions nominatives acquises pro rata par celui-ci dans le cadre de cette offre publique d'acquisition. Martin Lüthi achètera en plus de Hans-Jürg Lüthi dans le sens d'une restructuration interne jusqu'à l'expiration du délai supplémentaire éventuellement prolongé dans le cadre de cette offre publique d'acquisition 75'540 actions nominatives supplémentaires d'UDT Group Ltd., à un prix se situant au-dessous du prix d'acquisition de la présente offre. Ceci signifie que Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger détiendront respectivement 192'646 (53.20%), 18'000 (4.97%) et 106'858 (29.51%) actions nominatives de UDT Group Ltd. d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune (sans tenir compte des actions annoncées dans le cadre de l'offre publique d'acquisition). Martin Lüthi et Eugen Bollinger seront alors inscrits dans le registre des actionnaires de la Société comme actionnaires avec droit de vote pour chacun 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce, c'est à dire avec chacun 72'428 actions nominatives. Concernant les actions restantes, ils seront également inscrits dans le registre des actionnaires comme actionnaires sans droit de vote. Hans-Jürg Lüthi sera inscrit dans le registre des actionnaires comme actionnaire de 18'000 actions avec droit de vote.

A l'exception des arrangements mentionnés sous B.2 et D.2, les Offrants n'ont conclu aucune convention avec des actionnaires de UDT Group Ltd. Les Offrants n'ont conclu aucune convention avec UDT Group Ltd. (à l'exception des contrats de travail mentionnés ci-dessus) ou avec leurs organes.

## **3. Connaissance confidentielle des Offrants sur UDT Group Ltd.**

UDT Group Ltd. a réorganisé son groupe de sociétés et se concentre sur son activité principale. La Société et ses Filiales d'exploitation montraient une impasse de liquidité. Martin Lüthi et Eugen Bollinger ont chacun, en juin et juillet 2002, mis à disposition de DataStore AG et de Tristar Technologie AG un montant important sous la forme d'un prêt. Ils ont en plus établi une déclaration de postposition à hauteur du prêt accordé. En conséquence de quoi, la banque principale de DataStore AG et de Tristar Technologie AG s'est déclarée prête à accorder un important crédit en compte courant à ces deux filiales. Ce crédit est garanti en partie par Martin Lüthi et Eugen Bollinger. Tristar Technologie AG et DataStore AG ont ainsi pu disposer des liquidités nécessaires et leur bonité est assurée. De plus, DataStore AG a mis des moyens financiers à la disposition de Request AG, étant précisé que Eugen Bollinger et Martin Lüthi se sont engagés à reprendre cet engagement à certaines conditions. Les Filiales d'exploitation ont ainsi été mises dans une situation leur permettant de ne plus être menacées par une impasse de liquidité et par un surendettement. Au niveau de la Société,

cette mesure a eu pour effet de maintenir et de garantir la substance des participations. Les résultats semestriels consolidés de la Société peuvent être reçus sans coût au siège de la Société. Trois anciens actionnaires ont, par lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2002 à la Société et manifestement à une société tierce, déclaré unilatéralement qu'ils n'étaient point obligés par un contrat conclu et réclament à la Société et manifestement à la société tierce des dommages-intérêts à hauteur de CHF 2'805'250.-; ils ont menacé d'introduire une poursuite contre la Société et si besoin, de commencer une procédure judiciaire. A l'heure actuelle, la requête est tenue par la Société pour inconsistante et est contestée. Voir aussi « Rapport du Conseil d'administration de UDT Group Ltd. conformément à l'art. 29 de la Loi sur les bourses et l'art. 29-32 de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition », ci-après G.

Les Offrants attestent qu'autrement la Société ne leur a pas communiqué, directement ou indirectement, des informations non publiques sur elle-même, qui pourraient influencer de manière déterminante la décision des destinataires de l'offre.

## **E. Publication**

Cette offre d'acquisition de même que toutes les autres publications en rapport avec l'offre d'acquisition sont publiées dans la « Berner Zeitung » en allemand et dans «Le Temps » en français. Ils sont aussi remis à Bloomberg, Telekurs et Reuters.

## **F. Rapport de l'organe de contrôle conformément à l'art. 25 de la Loi sur les bourses**

En tant qu'organe de contrôle reconnu, conformément à la Loi sur les bourses, par l'autorité de surveillance pour le contrôle des offres publiques d'acquisition, nous avons examiné le prospectus de l'offre conformément à l'art. 25 de la Loi sur les bourses et à l'art. 26 OPA-OOPA, en prenant en considération la recommandation qui sera émise par la Commission des OPA et les dérogations qui seront accordées par cette dernière. Le rapport du Conseil d'administration de la société cible n'a pas fait l'objet de notre révision.

Les Offrants sont responsables de l'établissement du prospectus de l'offre alors que notre tâche consiste à le vérifier et à le juger.

Notre révision s'est effectuée selon les principes reconnus en Suisse pour la profession suivant lesquels une révision du prospectus de l'offre est à planifier et à exécuter de telle façon à ce que le respect de la loi et de l'ordonnance soit constaté et que des erreurs manifestes puissent être reconnues avec une relative certitude. Nous avons examiné les données pertinentes partiellement de façon complète, partiellement sur la base d'examen ponctuels. Par ailleurs, nous avons contrôlé si l'offre est conforme à la loi et à l'ordonnance. Nous sommes de l'opinion que notre examen forme une base suffisante pour notre jugement.

Conformément à notre jugement, le présent prospectus de l'offre correspond à la loi et à l'ordonnance. En particulier:

- le prospectus de l'offre est complet et véridique;
- les destinataires de l'offre sont traités avec égalité;
- les règles concernant les offres obligatoires sont respectées;
- nous constatons le respect des règles concernant le prix minimal, en particulier en relation avec les titres de participation de UDT Group Ltd. directement ou indirectement acquis dans les 12 derniers mois. Comme aucun cours de bourse représentatif ne peut être utilisé pour l'évaluation, la Commission des OPA nous a demandé d'estimer

la valeur par action nominale de UDT Group Ltd. L'évaluation a inclus entre autres une analyse de la situation de l'actif et des revenus et a aussi pris en compte les résultats financiers pour le premier semestre 2002. L'évaluation s'est essentiellement basée sur la méthode de la valeur de rendement. Les documents essentiels comprennent le rapport annuel 2001, les résultats du groupe au 30 juin 2002 (non révisés), de même que le budget 2002. Par ailleurs, nous avons reçu des informations orales complémentaires de la part du management. Sur la base des informations à disposition, nous avons estimé une valeur par action nominative de UDT Group Ltd. entre CHF 2.-- et CHF 3.--. Cette valeur est basée sur des conditions de marché sans changements et ne tient pas compte de la demande de dommages-intérêts mentionnée sous clause D.3. Nous arrivons à la conclusion que la valeur par action nominative de UDT Group Ltd. se trouve sensiblement sous le prix de l'offre;

- le financement de l'offre est assuré et les moyens nécessaires sont à disposition;
- les dispositions concernant les effets de l'annonce préalable (art. 9 OPA-OOPA) sont respectées.

Zurich, le 8 octobre 2002

Bankrevisions- und Treuhand AG

F. Zoller

P. Liechti

## **G. Rapport du Conseil d'administration de UDT Group Ltd. conformément à l'art. 29 de la Loi sur les bourses et à l'art. 29-32 de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition**

### **Recommandation**

Après examen approfondi, le Conseil d'administration de UDT Group Ltd. (la „Société“) a décidé de recommander aux actionnaires de UDT Group Ltd. d'accepter l'offre de Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger (les „Offrants“) et invite tous les actionnaires à vendre leurs actions aux Offrants pendant le délai d'offre.

### **Motivation**

UDT Group Ltd. a présenté pour l'année 2001 un chiffre d'affaires net consolidé de CHF 38.9 millions, une perte consolidée d'exploitation de CHF 3.6 millions, ainsi qu'une perte consolidée d'entreprise de CHF 16.6 millions. Les bilans des deux filiales Tristar Technologie AG et DataStore AG ont montré des pertes à fin 2001. Un besoin de liquidités est survenu pour la Société et ses filiales opérationnelles. Les mauvais résultats sont dus à la détérioration de la situation économique générale, et en particulier aux baisses de demandes dans la branche IT. Le Conseil d'administration de UDT Group Ltd. a examiné diverses possibilités de réorganisation de même que des idées en vue d'une restructuration. Au vue de la situation financière de UDT Group Ltd., Martin Lüthi et Eugen Bollinger, après leur élection au Conseil d'administration de la Société, respectivement comme assesseur au Conseil d'administration, ont chacun mis un emprunt à disposition des deux filiales DataStore AG et Tristar Technologie AG et ont signé des conventions de postposition correspondantes. Sur la base des moyens nouvellement mis à disposition, la banque principale de DataStore AG et de Tristar Technologie AG a accordé un crédit en compte courant garanti en partie par Martin Lüthi et Eugen Bollinger. Ces mesures ont permis à la Société et à ses filiales opérationnelles d'assurer leur liquidité et de continuer les affaires courantes.

Les actions nominatives de UDT Group Ltd. ont fait l'objet de négociations très rares dans les derniers mois. Le Conseil d'administration a mandaté BDO Sofirom AG, Zurich, de juger le prix d'offre. Dans leur « fairness opinion », BDO Sofirom, Zurich, arrive à la conclusion que l'offre de Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Eugen Bollinger est financièrement adéquate. L'offre publique d'acquisition des Offrants permet aux actionnaires minoritaires de UDT

Group Ltd. de vendre leurs actions à un prix approprié. Le Conseil d'administration arrive dès lors à la conclusion qu'il est avantageux pour les actionnaires d'un point de vue financier d'accepter l'offre plutôt que de garder les actions, d'autant plus que suivant le résultat de l'offre d'acquisition, les Offrants se sont entre autres réservés le droit de décoter les actions nominatives de UDT Group Ltd., d'annuler les actions nominatives de UDT Group Ltd. qui n'ont pas été annoncées ou - après l'achat de Tristar Technologie AG, de DataStore AG et de Request AG - de procéder à la dissolution et à la liquidation, ou à une fusion, de UDT Group Ltd. La Société vendra donc aux Offrants les 1'367 actions propres qui sont détenues par elle.

### **Informations particulières**

Le Conseil d'administration prend connaissance de la restructuration interne prévue dans le cadre de la présente offre publique d'acquisition entre les Offrants concernant leurs participations à la Société, et par laquelle Martin Lüthi détiendra une participation à la Société de plus de 50 % du capital et des voix (qu'elles puissent être exercées ou non). A l'exception de la convention existant manifestement entre les Offrants concernant l'acquisition et l'exercice des droits de vote, le Conseil d'administration n' a pas connaissance d'actionnaires possédant plus de 5% des droits de vote.

### **Conflits d'intérêts**

Martin Lüthi, Hans-Jürg Lüthi et Martin Tschumi ont été nouvellement élu le 29 mai 2002 sur proposition de l'ancien Conseil d'administration et après discussion avec Martin Lüthi, au Conseil d'administration de la Société. A la suite de la séance du Conseil d'administration de UDT Group Ltd. qui s'en est suivi, Eugen Bollinger a été nommé sur proposition de Martin Lüthi comme assesseur au Conseil d'administration.

Une union personnelle existe ainsi entre la majorité du Conseil d'administration et les Offrants. Martin Tschumi, autre membre du Conseil d'administration, exerce son activité comme membre du Conseil d'administration de façon indépendante et libre de tout engagement à l'égard des Offrants ou de tiers. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les membres du Conseil d'administration Martin et Hans-Jürg Lüthi de même que l'assesseur Eugen Bollinger n'ont d'une part pas été actif en relation avec l'examen et la prise des décisions du Conseil d'administration liés au présent rapport, et d'autre part le Conseil d'administration a mandaté BDO Sofirom, Zurich, en vue de juger le prix de l'offre. Le Conseil d'administration de UDT Group Ltd. est d'avis qu'ainsi les conditions sont données pour une analyse de la situation dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Excepté les conventions mentionnées dans le prospectus de l'offre entre les Offrants, respectivement entre chacun des Offrants d'une part et Tristar Technologie AG, respectivement DataStore AG d'autre part, le Conseil d'administration n'a pas connaissance de convention particulière entre ses membres ou les membres de la direction et les Offrants.

A l'heure actuelle, il n'est pas encore clair comment le Conseil d'administration de la Société se composera dans le futur. Le Conseil d'administration a connaissance du fait que les Offrants se réservent le droit de nommer Eugen Bollinger comme nouveau membre du Conseil d'administration de la Société, à la suite de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Actuellement aucune modification des termes et conditions qui valent aujourd'hui pour le Conseil d'administration et la direction est planifiée.

Kirchberg, 8 octobre 2002

Martin Tschumi  
(membre du Conseil d'administration)

## H. Fairness Opinion

BDO Sofirom, Zurich, a été mandatée par le Conseil d'administration de UDT Group Ltd., afin de prendre position sur le prix de l'offre dans une « fairness opinion ». La « fairness opinion » (voir annexe) confirme que le prix d'acquisition offert de CHF 7.50 par action nominale de UDT Group Ltd. est financièrement approprié.

## I. Recommandation de la Commission des OPA

L'offre d'acquisition a été présentée à la Commission des OPA avant sa publication. La Commission a émis le 15 octobre 2002 la recommandation suivante:

- L'offre publique d'acquisition de Martin Lüthi, Kindhausen, Hans-Jürg Lüthi, Zurich, et Eugen Bollinger, Remetschwil, aux actionnaires de UDT Group Ltd., Kirchberg, est conforme à la Loi fédérale sur les bourses et sur le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995.
- La Commission des OPA accorde les dérogations suivantes mentionnées dans l'ordonnance sur les offres publiques d'acquisition (art. 4 OPA-OOPA): dérogation de l'obligation de respecter le délai de carence (art. 14 al. 2 OPA-OOPA); réduction de la durée de l'offre à dix jours de bourse (art. 14 al. 3 OPA-OOPA).
- Un dépassement individuel du seuil de 33 1/3% des droits de vote dans UDT Group Ltd. par Martin Lüthi et/ou Eugen Bollinger dans le cadre de cette offre et conformément aux modalités décrites dans le prospectus de l'offre n'implique pas d'obligation par Martin Lüthi et/ou Eugen Bollinger de présenter une offre individuelle.

## J. Acceptation de l'offre

1. **Annonce** Les déposants d'actions nominatives de UDT Group Ltd. sont informés de l'offre d'acquisition par leur banque de dépôt et sont priés de procéder en conformité avec les instructions de la banque de dépôt. Une garde à domicile des actions UDT Group Ltd. n'est pas possible.

Les actionnaires acceptant l'offre sont priés de remplir la „Déclaration d'acceptation et de cession“, de la signer et de la présenter avec les données sur le dépôt directement auprès de leur banque **jusqu'au plus tard le 1er novembre 2002 à 16 heures (heure suisse).**

2. **Banque mandataire** Credit Suisse, Zurich

3. **Domicile d'acceptation et de paiement** Credit Suisse, Zurich

4. **Négoce en bourse** Les actions nominatives d' UDT Group Ltd. sont négociées pendant l'offre d'acquisition à la BX Berne eXchange (Bourse de Berne) comme suit :

### **Titres non annoncés**

Les titres non annoncés sont négociés comme à l'accoutumée sous le numéro de valeur 1160693 / ISIN CH0011606933.

### Titres annoncés à la vente aux Offrants (actions bloquées)

Les actions nominatives d'UDT Group Ltd. annoncées à la vente aux Offrants dans le cadre de l'offre publique d'acquisition sont bloquées par la banque de dépôt et ne peuvent plus être négociées jusqu'à la fin du délai d'offre, le cas échéant prolongé.

- 5. Paiement du prix d'offre** Le paiement du prix d'offre des actions nominatives annoncées pendant le délai d'offre et pendant le délai supplémentaire se fait avec valeur 26 novembre 2002. Reste réservée une prolongation du délai de l'offre, respectivement un ajournement de la conclusion de l'offre d'acquisition conformément à la clause A.4 « délai d'offre ».
- 6. Règlement des coûts et impôts** La vente des actions nominatives d' UDT Group Ltd. dans le cadre de cette offre d'acquisition, qui sont déposées auprès de banques en Suisse, se fait pendant le délai d'offre et le délai supplémentaire sans frais. Le droit de timbre fédéral de négociation en cas de vente est pris en charge par les Offrants.
- 7. Décotation / Annulation** Les Offrants se réservent le droit après la fin du délai d'offre de faire décoter les actions nominatives d'UDT Group Ltd. de la BX Berne eXchange (Bourse de Berne) et/ou de faire annuler après la fin du délai supplémentaire les actions nominatives de la Société qui n'ont pas été annoncées, dans la mesure où les conditions légales correspondantes sont remplies.
- 8. Droit applicable et for** L'offre d'achat et tous les droits et obligations en résultant sont soumis **au droit suisse**, à l'exclusion des règles du droit international privé. **Le for exclusif est à Zurich (1).**

### K. Calendrier

21 octobre 2002	Publication du prospectus de l'offre
21 octobre 2002	Début du délai d'offre
1 <sup>er</sup> novembre 2002	Fin du délai d'offre*
7 novembre 2002	Début du délai supplémentaire*
20 novembre 2002	Fin du délai supplémentaire*
26 novembre 2002	Paiement du prix d'achat pour les actions nominatives déposées pendant le délai d'offre et le délai supplémentaire *

\* Est réservée une éventuelle prolongation du délai d'offre conformément à la clause A.4 „délai d'offre ». L'agenda sera dans ce cas ajusté.

Kindhausen (AG) / Zurich / Remetschwil (AG), 21 octobre 2002

Ce prospectus d'offre ne représente pas un prospectus d'émission en conformité avec l'art. 652.a ou l'art. 1156 du code suisse des obligations.

## **Annexe: Fairness Opinion**



**BDO Sofirom**  
Financial Services

8031 Zürich, Fabrikstrasse 50  
Tel. 01 444 36 44, Fax 01 444 37 66  
www.bdo.ch

Au Conseil d'administration d'  
UDT Group Ltd.  
Industrie Neuhof 15  
3422 Kirchberg

Zurich, le 3 octobre 2002

### **Fairness Opinion**

Messieurs

Monsieur Martin Lüthi, résidant à Kindhausen/AG, Monsieur Hans-Jürg Lüthi, résidant à Zurich et Monsieur Eugen Bollinger, résidant à Remetschwil/AG, détiennent une participation majoritaire de 87.7% du capital-actions d'UDT Group Ltd. Ils soumettent aux actionnaires minoritaires une offre d'achat (obligation de présenter une offre) portant sur l'ensemble des titres cotés. Cette offre se chiffre à CHF 7.50 en espèces par action d'une valeur nominale de CHF 10.

Vous nous avez confié le mandat d'établir une Fairness Opinion dans le but d'analyser, sous l'angle financier, l'offre d'achat précitée.

Sur la base des explications fournies, des hypothèses que nous avons retenues et des réserves que nous émettons ci-dessous, nous considérons que du point de vue des actionnaires tiers et sous l'angle financier, le prix de CHF 7.50 par action d'UDT Group Ltd. constitue une offre raisonnable et appropriée.

Dans le cadre de l'évaluation de l'offre d'achat, nous avons notamment effectué les travaux suivants:

- Examen et analyse des informations accessibles au public sur la marche des affaires et les finances d'UDT Group Ltd.;
- Examen et analyse des informations internes sur la marche des affaires et les finances d'UDT Group Ltd, et notamment le rapport de gestion 2001, le bouclage intermédiaire non-audité au 30 juin 2002 et le budget pour l'exercice 2002;
- Appréciation et analyse du résultat opérationnel prévisionnel et établissement d'une évaluation sur la base de ce paramètre en utilisant un taux de capitalisation adapté au risque;
- Examen de la valeur substantielle selon les critères de continuation d'exploitation;

- Discussions avec la Direction d'UDT Group Ltd. portant sur les activités passées et présentes de l'entreprise ainsi que sur son évolution future;
- Examen de l'offre d'achat et des documents annexes;
- Examen et analyse des transactions avec les actions d'UDT Group Ltd. durant les derniers 12 mois;
- Comparaison de la capacité bénéficiaire et de l'évaluation des actions d'UDT Group Ltd. avec les paramètres équivalents d'entreprises comparables.

Nos vérifications sont fondées sur les planifications financières et sur les analyses qui ont été mises à notre disposition par la Direction. Nous avons supposé que ces paramètres ont été établis en toute connaissance, âme et conscience et qu'ils tiennent compte de façon appropriée des perspectives d'avenir de l'entreprise. Nous avons examiné la plausibilité des analyses financières et des planifications internes élaborées par la Direction ainsi que les hypothèses qui ont été adoptées. Au demeurant, nous nous sommes fiés à la sincérité et au caractère exhaustif des informations qui ont été mises à notre disposition ou qui sont accessibles au public.

Toutes les hypothèses concernant l'évolution future de l'environnement économique et technologique de l'entreprise ainsi que des incidences de ce dernier sur le développement opérationnel de l'entreprise sont sujettes aux réserves habituelles. En effet, les hypothèses adoptées dans le cadre de planification jouent un rôle décisif dans l'évaluation. Notre évaluation s'appuyant principalement sur les données fournies par l'entreprise, et notamment celles qui s'appliquent à la stratégie future et à la planification, notre responsabilité se limite à l'exécution soigneuse et professionnelle des travaux d'évaluation.

Dans cette transaction, nous agissons en qualité de conseiller financier d'UDT Group Ltd. et nos activités sont rémunérées par des honoraires.

La présente Fairness Opinion est exclusivement destinée au Conseil d'administration d'UDT Group Ltd. et, à l'exception de sa publication en annexe du prospectus d'offre, elle ne pourra pas être utilisée à d'autres fins sans l'accord préalable écrit de BDO Sofirom.

Nos travaux et le présent document reposent sur les informations disponibles jusqu'au 3 octobre 2002 et sur celles qui sont contenues dans la lettre de mandat du 27 septembre 2002 que vous avez contre-signée.

La présente évaluation ne constitue pas une recommandation d'acceptation de l'offre d'achat à l'intention des actionnaires d'UDT Group Ltd.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

BDO Sofirom

Markus Egli

Markus Eugster

(Cette page est laissée volontairement vide)

(Cette page est laissée volontairement vide)